



Conseil Communal de Crans
Commission des finances

Rapport de la commission des finances sur le
Préavis No. 23/24 Demande d'un crédit de CHF 154'023,70
pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du
Tennis Padel Club de Crans (TPC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, M. Lars Kermode, a exprimé son désir de ne pas se prononcer sur ce préavis, faisant aussi partie de la commission ad-hoc sur le bien-fondé de cette réfection.

Une délégation de la commission des Finances s'est réunie le 25 janvier pour prendre position sur le Préavis 23/24 mentionné ci-dessus. Nous avons eu des contacts avec la Commission de Gestion et avons obtenu des explications de différents interlocuteurs.

Le préavis 23/24 concernera la réfection de trois des quatre terrains du TPC et uniquement la réfection de ces courts. Bien que nous ne soyons pas appelé à nous prononcer sur l'opportunité de cette rénovation, nous trouvons dommage que ce préavis n'ait pas été présenté simultanément au préavis sur la rénovation de la place des sports. Selon nos informations, lors de la réfection de la place de sport, les courts de tennis ne seront pas déplacés en raison d'un surplus très important de coûts.

Faisant la part des choses, bien que nous déplorons le manque de planification et l'urgence de la demande, nous considérons que cette rénovation est nécessaire pour assurer la sécurité des joueurs de tennis.

Au vu de ce qui précède, la délégation de la Commission des Finances recommande à l'unanimité

- A) d'approuver le préavis 23/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 154'023,70 pour la réfections de la surface de trois des quatre terrains du TPC ;
- B) de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Crans, le 26 janvier 2024

Pour la commission des finances

Jean-Daniel Aubry (rapporteur)

Neslihan Özgür Kurt

Thomas Dislich

Antoine Amiguet